

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
Tracteur à 2 roues motrices						
Solicitation No N° de l'invitation	Solicitation No N° de l'invitation Date					
01913-160210/A		2015-0	7-08			
Client Reference No N° de réfé 01913-160210	rence du client					
GETS Reference No N° de réfé PW-\$MCT-011-5041	rence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	/ME			
MCT-5-38032 (011)						
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire			
at - à 02:00 PM			Atlantic Daylight			
on - le 2015-08-18			Saving Time ADT			
F.O.B F.A.B.			•			
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur			
Sharpe, Charlene A.		n	nct011			
Telephone No N° de téléphone			o N° de FAX			
(506) 851-3467 ()		(506) 8	51-6759			
Destination - of Goods, Services	•					
Destination - des biens, services DEPARTMENT OF AGRICUL)D				
1200 Brackley Point Road	TURE AND AGRI-FUC	טט				
Harrington						
Prince Edward Island						
C1E1P9						
Canada						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Solicitation No. - N° de l'invitation 01913--160210/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct 011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-160210 MCT-5-38032

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MT-5-38032

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	. 2
1.1	BESOIN - SOUMISSION	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	. 2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	. 4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	.5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	.5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	.7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	BESOIN - CONTRAT	7
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	DURÉE DU CONTRAT	7
6.5	Responsables	8
6.6	PAIEMENT	9
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS	LO
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	LO
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	Instructions d'expédition - Livraison à destination	
	KE A - BESOIN	
ANNE	KE B – BASE DE PAIEMENT	16
	C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT STRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	17

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MT\text{-}5\text{-}38032 \end{array}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

(Derived from - Provenant de: B4008T, 2014/06/26)

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011\\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les <u>soumissions transmises par télécopieur ou courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.</u>

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25)

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard, les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contratante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MT\text{-}5\text{-}38032 \end{array}$

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Référence de CCUA	Section	Date
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010/08/16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MT-5-38032

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs (voir Annexe C).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat **ne comporte aucune exigence** relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

(Derived from - Provenant de: B4008C, 2014/06/26)

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4011 (2012/07/16) Biens - complexité moyenne, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 18 novembre 2015.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01913--160210/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01913--160210

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MT\text{-}5\text{-}38032 \end{array}$

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Charlene Sharpe

Titre : Spécialiste en approvisionnements par intérim

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B.

E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-3467 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: Charlene.Sharpe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : sera identifié au moment de l'attribution du contrat

Nom <i>:</i>	_
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01913--160210/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01913--160210

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur *Soumissionnaires doivent fournir l'information suivante :*

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme, précisé dans l'annexe B, selon un montant total de
_____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.6.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales supplémentaires 4011 (2012/07/16) Biens complexité moyenne;
- les conditions générales 2010A (2015/07/03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01913--160210/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01913--160210

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MT-5-38032

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
D0018C	Livraison et déchargement	2007/11/30
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Agriculture et agroalimentaire Canada, 1200, rue Brackley Point, Harrington (Île-du-Prince-Édouard), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

File No. - N° du dossier MT-5-38032

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A - BESOIN

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT respecter les exigences obligatoires spécifiées ci-dessous. Pour démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées, les soumissionnaires DOIVENT répondre par des spécifications complètes ou une documentation descriptive de l'équipement offert.

Toute proposition qui ne respecte pas toutes les exigences et les spécifications obligatoires sera jugée non satisfaisante. Chaque exigence doit être adressée séparément.

Tout changement à l'exigence ou toute question sera répondu par le biais d'une modification à la demande et affiché sur le service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) à l'adresse https://achatsetventes.gc.ca/.

Spécifications techniques pour : tracteur à deux roues motrices

Spé	ecifications techniques	Confor me Oui/No n	Renvoi du fournisseur à l'offre technique (indiquer le numéro de page)	Commentaires du fournisseur
1	Type de moteur 4 cylindres diesel refroidi par liquide à chauffe-bloc, échappement vertical, filtre à air sec, graissage sous pression avec filtre à huile sur circuit principal, thermostat et antigel.			
2	Puissance du moteur Prise de force minimale (puissance de la prise de force) – 60 HP (44,7 KW) conformément au Nebraska Tractor Test.			

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MT-5-38032

		Confor me Oui/No	Renvoi du fournisseur à l'offre technique (indiquer le numéro de	
Spé	ecifications techniques	n	page)	Commentaires du fournisseur
3	Prise de force arrière Prise de force indépendante tournant à 540 tr/min			
4	Style de boîte de vitesses Boîte de vitesses à inverseur de marche Power Shuttle, 12 rapports de marche avant et 12 rapports de marche arrière minimum, inverseur de gauche.			
5	Cabine Cabine à cadre de protection posé en usine et à climatiseur, chaufferette, radio AM/FM, lave-glaces à l'avant et à l'arrière, meilleure siège pneumatique disponible, feux de signalisation, lumières de route et rétroviseurs. Deux portes avant qui s'ouvrent.			
6	À noter Cette cabine DOIT être fabriquée par la même compagnie que celle qui fabrique le tracteur SANS EXCEPTION.			
7	Système hydraulique Système à centre ouvert (à compensation du débit), 47 L/min minimum (capacité de la pompe). Doit comprendre trois paires de sorties à distance. Ces sorties doivent permettre le raccordement des canalisations de cylindre à distance qui sont sous une pression maximale.			

File No. - N° du dossier MT-5-38032

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

			Renvoi du fournisseur à	
		Confor me Oui/No	l'offre technique (indiquer le numéro de	
Spé	cifications techniques	n	page)	Commentaires du fournisseur
8	Attelage 3 points arrière Catégorie II, avec stabilisateur de bras inférieur (cà-d. barres stabilisatrices, chaînes réglables ou blocs stabilisateurs).			
9	Capacité de levage 3374 lb (1530 kg) minimum			
10	Barre de traction Réglable d'un côté à l'autre			
11	Pneus et roues Arrière: pneus à carcasse radiale 13.6(R)-38 à roue en acier réglable. Avant: La taille des pneus doit être compatible avec la taille mentionnée des pneus arrière.			
12	À NOTER Ce tracteur doit aussi comprendre tout l'équipement standard habituellement inclus (mentionné ou sous-entendu) sur le modèle coté.			
	Pièces et service			
13	La compagnie qui fait l'offre doit avoir un dépôt de service et de pièces de type maritime autorisé			
14	Inclus dans le prix mentionné : emblème et support de véhicule lent, accélérateur au pied, boîte à outils.			
	MANUELS D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT			
15	Fournir un ensemble complet de manuels d'entretien et de fonctionnement en format PDF			

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MT-5-38032

Sná	oifications to build	Confor me Oui/No	Renvoi du fournisseur à l'offre technique (indiquer le numéro de	
Spe	cifications techniques Reprise	n	page)	Commentaires du fournisseur
	·			
16	Tracteur John Deere 2350 1984 à accessoire élévateur à fourche pour l'arrière du tracteur. Le moteur du tracteur a fonctionné pendant 6806 heures. On peut voir l'unité au 1200, Brackley Point Road à Harrington à l'Île-du-Prince-Édouard en contactant Danny MacIsaac au 902-940-5868.			
17	Tracteur Case International 695 1990 à chargeuse. Le moteur du tracteur a fonctionné pendant 4555 heures. On peut voir l'unité au 1200, Brackley Point Road à Harrington à l'Île-du-Prince-Édouard en contactant Danny MacIsaac au 902-940-5868.			
18	Livraison au 1200, Brackley Point Road à Harrington à l'Île-du-Prince-Édouard au plus tard le 18 novembre 2015.			

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct011 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MT-5-38032

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Numéro d'article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé	
1	Pour la fourniture et la livraison du tracteur à 2 roues motrices conformément à l'exigence de l'annexe A	Lot	1	\$	\$	
2	Moins le montant de la reprise pour un tracteur John Deere 2350 1984 à accessoire élévateur à fourche comme	Lot	1		Montant de la reprise	
3	spécifié à l'annexe A Moins le montant de la reprise pour un tracteur Case International 695 1990 à chargeuse comme spécifié à l'annexe A	Lot	1		Montant de la reprise	
	•	1		TOTAL	\$ \$	
	À L'EXCLUSION DES TAXES APPLICABLES (14 %)					
	GRAND TOTAL INCLUANT LES TAXES					

^{*} Note : Les frais de livraison **DOIVENT** être inclus dans le prix unitaire.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01913-160210/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01913-160210

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MT-5-38032

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct011 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

(<u>Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms</u>)

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE	